



## Condamnation terrorisme aide

Par **ich**, le **20/02/2011** à **15:47**

Tout d'abord merci de l'attention que vous me porterez.

J'ai été condamné en juin dernier à une première peine de 6 mois ferme officiellement substitution frauduleuse et coup itt inférieur à 8 jours, et pour ce je suis convoqué devant le JAP le 3 mars prochain.

Ensuite vendredi dernier j'ai été condamné à 3 ans dont 18 mois de sursis pour financement et aide logistique terrorisme avec mandat de dépôt.

Je n'ai pas d'avocat et n'est pas l'intention de faire appel ni de me présenter, mais je ne cherche pas à me cacher non plus.

Concrètement que va-t-il se passer ? est ce qu'il y a confusion des peine ? remise de peine ? ferais-je 24 mois d'affiler ?

un léger éclaircissement serait la bienvenu.

merci

Par **amajuris**, le **20/02/2011** à **18:27**

pour le savoir répondez à la convocation du JAP qui connait mieux le dossier que les lecteurs de ce site.

cdt